

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 771** Convention de servitude de tour d'échelle pour les travaux de restauration de l'église Saint-Philippe du Roule (8e).

**Mme Karen TAÏEB, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la convention de servitude de tour d'échelle pour les travaux de restauration de l'église Saint-Philippe du Roule (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Karen TAÏEB, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à :

- Signer la convention de servitude de tour d'échelle ;
- Constater la dépense correspondant à l'indemnisation prévue au titre de la convention d'un montant de 80 000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, chapitre 65, nature 6588, rubrique 3122, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**